



## Conseil économique et social

Distr. générale  
9 mai 2008  
Français  
Original : anglais

---

### Session de fond de 2008

New York, 30 juin-25 juillet 2008

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire\*

**Débat de haut niveau : Forum**

**pour la coopération en matière de développement**

### **Lettre datée du 25 avril 2008 adressée au Président du Conseil économique et social par le Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport du Colloque de haut niveau du Caire : Préparatifs du Forum pour la coopération en matière de développement, qui s'est tenu au Caire les 19 et 20 janvier 2008 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil économique et social, au titre du point 2 b) de l'ordre du jour provisoire de la session de fond de 2008 du Conseil.

Le Représentant permanent  
(*Signé*) Maged **Abdelaziz**

---

\* E/2008/100.



**Annexe à la lettre datée du 25 avril 2008 adressée  
au Président du Conseil économique et social  
par le Représentant permanent de l'Égypte  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Préparatifs du Forum pour la coopération  
en matière de développement : Colloque  
de haut niveau du Caire**

**Tendances en matière de coopération pour le développement :  
Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire,  
et efficacité de l'aide**

19-20 janvier 2008

**Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	4
II. Colloque de haut niveau du Caire . . . . .	4
III. Ouverture du colloque. . . . .	5
IV. Le cadre de l'aide revisité. . . . .	6
A. Nécessité de réformer davantage la structure de l'aide . . . . .	6
B. Priorités quant à la qualité de l'aide : perspectives au niveau national . . . . .	8
1. Alignement sur les priorités nationales. . . . .	8
2. Renforcement des capacités dans la pratique . . . . .	8
3. Éviter une apparence de responsabilité. . . . .	9
4. Prévisibilité et souplesse . . . . .	9
5. Participation et coopération. . . . .	10
C. Évaluer la qualité de l'aide : plus facile à dire qu'à faire . . . . .	10
D. Se passer de l'aide : besoin de politiques conséquentes et cohérentes . . . . .	11
V. Conditionnalité . . . . .	12
A. Les mots sont importants, et la conditionnalité? . . . . .	12
B. Difficultés conceptuelles et pratiques . . . . .	13
C. Conditionnalité déguisée . . . . .	14
D. Jeter le bébé avec l'eau du bain? . . . . .	14
E. Responsabilité mutuelle et contrats de développement . . . . .	16
VI. Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire pour le développement . . . . .	16

---

A.	Tendances dans la coopération Sud-Sud .....	16
B.	Évaluation des avantages de la coopération Sud-Sud .....	18
C.	Avantages comparatifs .....	19
D.	Une approche au cas par cas .....	19
E.	Défis actuels .....	20
F.	Modalités possibles de coordination .....	21
VII.	Principaux messages d'orientation générale .....	21
VIII.	La voie de l'avenir : faire participer les parties prenantes .....	22

## I. Introduction

1. Dans le cadre des efforts déployés pour renforcer le Conseil économique et social, les États membres lui ont donné pour instruction, lors du Sommet mondial de 2005, de convoquer un Forum biennal de haut niveau pour la coopération en matière de développement afin d'étudier les tendances dans ce domaine, y compris en ce qui concerne les stratégies, les politiques et les financements, d'améliorer la cohérence des activités des différents partenaires de développement, et de resserrer les liens opérationnels et normatifs au sein du système des Nations Unies. Dans sa résolution 61/16, l'Assemblée générale a décidé de lancer le Forum à Genève en juillet 2007, et d'en tenir la première biennale à New York en 2008.

2. Dans le but de faciliter le dialogue entre les parties prenantes lors du Forum de 2008, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat a encouragé l'organisation au niveau national de plusieurs colloques de haut niveau, mettant l'accent sur les principaux défis rencontrés en ce qui concerne la coopération pour le développement. Le premier colloque de haut niveau organisé en coopération avec le Gouvernement autrichien s'est tenu à Vienne les 19 et 20 avril 2007<sup>1</sup>, sur le thème « Expérience acquise au niveau des pays dans la coordination et la gestion de la coopération au service du développement ».

## II. Colloque de haut niveau du Caire

3. Le deuxième colloque organisé en coopération avec le gouvernement égyptien a eu lieu en Égypte les 19 et 20 janvier 2008, sur le thème « Tendances en matière de coopération pour le développement : Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire, et efficacité de l'aide ». Il s'agissait d'une réunion préparatoire capitale et il faut espérer que les débats et principaux messages d'orientation générale dont il a été l'occasion et qui sont repris dans le présent rapport informeront le processus consultatif et les préparations analytiques du Forum de 2008.

4. Le colloque avait pour objectif de mieux comprendre les grandes tendances en matière de coopération pour le développement au niveau international, et d'offrir aux parties prenantes un espace de débat ouvert et constructif :

a) En étudiant les moyens d'élargir le présent ordre du jour et de rendre l'aide plus efficace, basé sur des principes comme la direction nationale et la responsabilité mutuelle;

b) En examinant les pratiques actuelles en matière de conditionnalité et les perspectives futures;

c) En faisant mieux comprendre les principes et priorités qui guident la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour le développement.

5. Sous la forme d'une réunion multipartite à laquelle ont participé hauts responsables et experts, le colloque a consisté en trois séances plénières. Quelque 180 participants représentant un large éventail de parties prenantes, y compris des ministres de l'Égypte, de l'Érythrée, du Mozambique et de la République-Unie de Tanzanie, ont assisté à l'évènement de même que des représentants de haut niveau

---

<sup>1</sup> E/2007/80.

des entités des Nations Unies, des organismes d'aide bilatérale et multilatérale, des organisations régionales et internationales, de la société civile et des parlements<sup>2</sup>.

### III. Ouverture du colloque

6. Dans sa déclaration d'ouverture, le Ministre égyptien des affaires étrangères, M. Ahmed About Ghelt, a appelé l'attention sur le partenariat mondial en faveur du développement et la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, qui devait se tenir à Doha en décembre 2008. Jusqu'alors, les débats au niveau international avaient mis en évidence que la plupart des pays convenaient que des efforts supplémentaires s'imposaient pour réaliser le Consensus de Monterrey, y compris de la part de pays développés, qui devaient respecter leur engagement d'augmenter le volume de l'aide.

7. Ces engagements devaient être mis en œuvre en portant une attention toute particulière aux principes de l'efficacité de l'aide et de l'appropriation nationale, en particulier en alignant l'aide au développement sur les priorités nationales dans les pays de programme. Il fallait poursuivre ces priorités avec l'appui des donateurs en construisant et en développant des capacités humaines et institutionnelles assurant l'efficacité de l'aide au développement au niveau de pays.

8. Il était de la responsabilité conjointe des pays développés et de ceux en développement de rendre l'aide plus efficace, encore plus dans un environnement à la complexité croissante dans lequel les vestiges des modes traditionnels de coopération pour le développement sont encore visibles sous la forme de la conditionnalité. Imposer la conditionnalité, économique ou politique, était une ingérence dans les affaires intérieures de l'État, et donc en opposition avec le principe de l'appropriation nationale des programmes et stratégies de développement.

9. En conclusion, le Ministre a fait remarquer que la coopération pour le développement Sud-Sud avait été renforcée au cours des dernières années grâce à une croissance économique rapide dans certains pays en développement, qui avait ainsi eu les moyens d'aider d'autres pays en développement. Néanmoins, la coopération Sud-Sud ne devait pas se faire au détriment de la coopération Nord-Sud, mais la compléter, les capacités des pays en développement étant encore limitées.

10. M. Leo Merore, président du Conseil économique et social, a souligné que le Forum présentait l'avantage de rassembler un grand nombre d'acteurs du développement, y compris des pays de programme et des pays donateurs, des partenaires de la coopération Sud-Sud, des représentants de la société civile, des parlementaires, des fondations, des entités du secteur privé et des fonds mondiaux. Il autorisait un dialogue ouvert et informel entre divers acteurs afin d'orienter les débats au sein des organismes intergouvernementaux compétents et d'exercer une influence sur leurs décisions.

11. En conséquence, les États membres et autres parties prenantes espéraient que le Forum serait l'occasion de dégager de nouvelles perspectives et de formuler de

---

<sup>2</sup> Pour l'ordre du jour et la liste des participants, voir [www.un.org/ecosoc/newfunct/dcfcairo.shtml](http://www.un.org/ecosoc/newfunct/dcfcairo.shtml).

nouvelles approches pour améliorer l'efficacité et la cohérence de la coopération internationale pour le développement. Ainsi, ces débats devraient permettre à la communauté internationale de se mettre d'accord sur de grandes orientations et recommandations.

12. M<sup>me</sup> Asha-Rose Migiros, Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, s'est félicitée de l'augmentation du nombre des acteurs du développement, tout en insistant sur le fait que cela avait rendu la structure de l'aide plus complexe et posé des défis sans précédent en termes de coordination. Le Forum aurait notamment pour objectif d'améliorer la cohérence des efforts de coopération pour le développement déployés par les différents acteurs internationaux.

13. Il offrirait aussi un espace où débattre des récentes tendances de la coopération internationale pour le développement, y compris des sujets comme la coopération triangulaire et Sud-Sud, la coopération décentralisée et les acteurs philanthropiques. Une meilleure compréhension de ces tendances marquerait le point de départ d'un sérieux processus de révision visant à faire du Forum la pierre angulaire du partenariat mondial pour le développement.

14. En tant que tel, le premier Forum pour la coopération en matière de développement contribuera aux préparatifs de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement à Doha, particulièrement en nourrissant les débats sur la coopération financière et technique pour le développement. Le Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui se tiendra à Accra en septembre 2008 fournira une autre occasion d'influencer les négociations sur la coopération internationale pour le développement.

15. M. Sha Zukang, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, a conclu en soulignant les principaux points de discussion à aborder lors du colloque, dont l'objectif était de trouver des idées et des suggestions sur la manière de renforcer les dispositifs en place en matière d'aide, notamment pour en garantir la pleine appropriation tant de la part des donateurs que de celle des pays de programme, sur un pied d'égalité.

16. Les participants devraient aussi étudier la question de l'avenir de la conditionnalité, en se demandant notamment si ce principe a sa place dans le contexte du partenariat mondial pour le développement. Enfin, le colloque serait l'occasion d'en apprendre davantage sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour le développement et leur potentiel. Le Forum devait être l'occasion d'engager un dialogue ouvert sur cette question.

## **IV. Le cadre de l'aide revisité**

### **A. Nécessité de réformer davantage la structure de l'aide**

17. Avec 24 banques internationales de développement, plus de 250 organismes d'aide bilatéraux et internationaux et plus de 30 organismes des Nations Unies engagés dans la coopération pour le développement, il convenait d'examiner de près la structure d'ensemble de la coopération internationale pour le développement. Il fallait prêter davantage attention aux problèmes rencontrés du point de vue de la structure de l'aide, sans oublier que pour accomplir des progrès, des décisions

difficiles s'imposaient au niveau de la division du travail entre les fournisseurs de l'aide.

18. On pouvait remédier aux lacunes de la structure internationale de l'aide de manière constructive au niveau mondial, en partie parce que, en raison du manque de définition des responsabilités à ce niveau, les partenaires de développement pouvaient se sentir moins tenus de respecter leurs engagements relatifs en ce qui concerne la fourniture et l'utilisation de l'aide. D'importants jalons avaient toutefois d'ores et déjà été posés dans le but de renforcer le cadre de l'aide. Compte tenu qu'on avait « réinventé la roue » à de nombreuses reprises par le passé, en introduisant de nouveaux mécanismes et concepts faisant peser un fardeau supplémentaire sur les pays de programme, les partenaires de développement devraient faire un meilleur usage des instruments existants.

19. Le Consensus de Monterrey a permis de consacrer le partenariat mondial pour le développement, qui sert de vision commune en vue de la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau mondial. Les progrès réalisés dans le cadre de ce partenariat sont suivis grâce à un certain nombre d'instruments, dont plusieurs qui permettent d'étudier la suite donnée aux objectifs du Millénaire pour le développement, et d'autres, comme le Rapport mondial de suivi de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, qui permettent de vérifier si les pays en développement et les pays développés tiennent leurs engagements.

20. Partie intégrante d'un cadre plus large de financement du développement, la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement contenait un certain nombre d'engagements concrets pour favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement à travers des stratégies de développement nationales. On pouvait se demander si ce texte aurait pu être plus ambitieux, mais il était le résultat de négociations. Si l'aide fournie par les organisations non gouvernementales était largement en dehors du cadre mondial d'examen et de suivi en vigueur en ce qui concerne la coopération pour le développement, les pays de programme étaient également encouragés à développer un cadre allant au-delà de la Déclaration de Paris pour encadrer les relations entre donateurs et bénéficiaires.

21. Le renforcement de la cohérence et de l'efficacité de la structure de l'aide passait inévitablement par la réforme des institutions de distribution de l'aide et du système de gouvernance internationale et financière, jugé déséquilibré. Une véritable appropriation du processus de fourniture de l'aide serait difficile, à moins que l'équilibre actuel du pouvoir ne soit redressé, en particulier dans ces institutions qui continuent de jouer un rôle de premier plan en ce qui concerne l'aide et l'allègement de la dette. Il fallait donc réformer les institutions financières internationales en permettant aux pays en développement de se faire entendre et d'être représentés dans les processus décisionnaires pertinents.

22. Ces questions étaient aussi étroitement liées aux débats sur les accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux et sur les flux financiers internationaux, qui avaient un impact sur la trajectoire de développement des pays en développement et leurs efforts pour être moins dépendants de l'aide.

## **B. Priorités quant à la qualité de l'aide : perspectives au niveau national**

### **1. Alignement sur les priorités nationales**

23. Bien qu'il ait été largement convenu que les politiques d'aide des donateurs devaient être alignées sur les priorités nationales des pays de programme, et que l'appropriation nationale était une condition sine qua non pour que l'aide ait un impact plus important, on a pu se demander si c'étaient vraiment les pays de programme qui étaient aux commandes dans le cadre de leur partenariat avec les donateurs. Considérés par la plupart des donateurs comme des principes directeurs pour l'aide au développement, les objectifs du Millénaire pour le développement devaient guider l'élaboration des plans de développement à moyen terme dans les pays de programme. Mais c'était en dernière instance aux priorités de développement énoncées à l'échelle nationale que ces plans devaient répondre.

24. Il était la plupart du temps très difficile pour les pays de programme d'identifier les priorités de leurs plans à moyen terme car la plupart des donateurs considéraient que les dépenses en faveur des pauvres appartenaient à la catégorie des dépenses visant à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement dans des domaines comme l'éducation et la santé. Or, de nombreux gouvernements bénéficiaires estimaient que de telles dépenses ne pourraient porter leurs fruits sans être accompagnées d'investissements dans des secteurs productifs favorisant le développement économique. Certains donateurs ont reconnu la pertinence de cet argument, et sont convenus que des ressources étaient nécessaires dans ces secteurs, et que des conseils sur la manière dont les pays de programme pouvaient atteindre le plus efficacement ces priorités seraient les bienvenus.

### **2. Renforcement des capacités dans la pratique**

25. On a souligné qu'il fallait que les capacités nationales soient suffisantes pour permettre une appropriation des programmes au niveau national, et que la conditionnalité, même bien intentionnée, empêchait les pays de programme d'y parvenir. Ainsi, récemment, il était stipulé dans un programme soumis à un examen critique de la part des pairs qu'un plan d'action devait être mis au point pour améliorer la gestion des finances publiques dans un pays précis. Faute de capacités suffisantes, ce plan a été établi par des donateurs au lieu d'être conçu au niveau national. Il a toutefois été laissé de côté pendant plusieurs années, faute des capacités nécessaires à sa mise en œuvre. Ce n'est qu'au moment où l'on est parvenu à développer les capacités nécessaires qu'on a pu réviser ce plan et l'appliquer.

26. Mais s'il est important de créer et de développer des capacités nationales, la question s'est posée de savoir comment y parvenir dans la pratique. Les donateurs devaient-ils toujours avoir recours aux structures nationales, qu'elles soient opérationnelles ou non, cessant ainsi entièrement d'utiliser des unités parallèles de mise en œuvre? Ou bien pouvait-on suivre une approche plus pragmatique puisque les besoins en développement de nombreux pays ne pouvaient pas toujours attendre que soient créées des institutions et structures de responsabilité adéquates au moyen des budgets ou programmes nationaux?

27. Il a également été demandé aux acteurs du développement d'étudier de façon critique les formes d'assistance technique fournies aux pays de programme.

L'assistance technique est apparue être largement inefficace et mobilisant parfois une plus grande part de l'aide qu'elle ne le devrait. Il a été proposé de limiter, dans le cadre du processus de Paris, la part de l'aide allouée aux mesures d'assistance technique, au lieu de mettre l'accent, comme c'était le cas pour l'instant, sur leurs coordination. Les pays de programme ont été encouragés à réfléchir sur un code de bonne conduite dans ce domaine à l'intention des donateurs, qui n'avaient pas vraiment de raison de prendre l'initiative.

### **3. Éviter une apparence de responsabilité**

28. Il était fondamental que les pays de programme renforcent leurs capacités de suivi, d'analyse et de négociations avec les donateurs pour obtenir de ceux-ci qu'ils tiennent les promesses faites au niveau national et international. En outre, on constatait parfois des divergences d'information entre les donateurs et les pays de programme. Les pays qui tentaient d'améliorer le comportement des donateurs et de les tenir pour responsables n'avaient pas accès à l'information sur les pratiques que ceux-ci suivaient dans d'autres contextes, ce qui montrait bien à quel point il était important d'améliorer l'échange des « meilleures » pratiques novatrices entre les pays de programme au niveau mondial et régional.

29. Le scénario était le même au niveau des processus de responsabilisation mutuelle qui étaient en grande partie, soit animés par les donateurs, au sens où ils étaient le produit de la pression qu'ils exerçaient les uns sur les autres, ou des structures indépendantes ne bénéficiant que de peu de soutien de la part des gouvernements des pays de programmes. À quelques exceptions notables, pour lesquelles les priorités ont été développées au niveau national avant tout contact avec les donateurs, il apparaissait que les gouvernements des pays de programme ne suivaient pas la conduite et les résultats des donateurs de façon sérieuse.

### **4. Prévisibilité et souplesse**

30. Jusqu'à présent, on a recueilli les informations sur l'aide passée, mais un nouveau système proposé par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE/CAD) devrait fournir des informations sur les flux d'aide prévus par les donateurs. Ce système facilitera la tâche des pays de programme en ce qui concerne leur planification à moyen terme et leur gestion macroéconomique, d'autant que les parlements n'y approuvent généralement les dépenses d'aide qu'une année à l'avance. Il pourrait aussi aider le FMI au niveau de la planification à moyen terme qui par le passé souffrait de préjugés défavorables à cause des perspectives pessimistes concernant les flux de l'aide.

31. Des exemples ont été donnés sur la manière dont la planification stratégique des pays de programme est entravée par les perspectives à court terme des engagements des donateurs par rapport à l'aide. Dans un cas récent, un pays a adopté une stratégie de réduction de la pauvreté sur cinq ans avec un engagement de financement sur seulement trois ans, en espérant qu'il serait possible de mobiliser des ressources plus tard. De telles conditions n'autorisent pas une planification efficace et ont souvent pour conséquence la fourniture d'une aide de piètre qualité et un manque de solidité et de clarté des plans mis en œuvre.

32. Il a été demandé que les donateurs puissent faire preuve de flexibilité et se livrer à des ajustements rapides pour adapter les projets et programmes à l'évolution

des circonstances extérieures par rapport aux prédictions initiales. Compte tenu que les activités de développement s'étendent souvent sur plusieurs années et sont parfois précédées de longues négociations, les problèmes identifiés à l'origine peuvent avec le temps se révéler moins pertinents ou même être supplantés par de nouvelles questions plus urgentes. On a fait également remarquer que malheureusement, la communauté internationale ne portait pas toute l'attention voulue au risque de chocs exogènes dans les pays en développement, y compris les catastrophes naturelles ou la fluctuation du prix des matières premières, en mettant assez de fonds de côté pour faire face à ces éventualités.

## 5. Participation et coopération

33. On a suggéré de faire changer de cap le cadre de l'aide en axant l'analyse sur les pauvres et leurs communautés. En donnant aux pauvres la possibilité de faire valoir leurs droits, on replacerait le développement dans la bonne direction. La définition de l'appropriation nationale et de la direction gouvernementale dans le cadre actuel était trop étroite, en particulier parce que le processus d'appropriation nationale n'était pas forcément démocratique par nature. Une meilleure définition de l'appropriation et de la direction gouvernementale serait donc utile dans le débat sur la qualité de l'aide.

34. En ce qui concerne l'appui budgétaire, on s'est demandé si les donateurs pouvaient stipuler que la société civile participe aux consultations et au dialogue politique au niveau du pays. Dans certains pays donateurs, les organisations non gouvernementales voyaient l'appui budgétaire de manière moins favorable, craignant qu'il ait pour effet que le dialogue avec les parties prenantes soit négligé. Plutôt que la mainmise des donateurs, on a proposé d'instaurer un cadre permettant aux gouvernements des pays de programme d'obtenir un soutien pour mener de telles consultations et d'assumer ainsi leurs responsabilités devant les parties prenantes locales.

35. Outre l'importance de la participation des parties prenantes au niveau des pays, il a été souligné que les détails de la relation contractuelle entre donateurs et bénéficiaires étaient souvent négociés à huis-clos. Il était donc essentiel d'avoir accès aux documents pour élargir le débat sur cette relation. Les parlements exerçaient par ailleurs aussi une importante en tant que contre-pouvoir face au gouvernement, en particulier pour ce qui était de la pertinence des priorités fixées et du contrôle fiduciaire. Il a à cet égard été suggéré que les pays de programme avec des parlements forts étaient plus à même d'attirer les donateurs.

## C. Évaluer la qualité de l'aide : plus facile à dire qu'à faire

36. Les difficultés qu'il y a à évaluer la qualité de l'aide ont été évoquées lors des débats sur ce qu'il convient au juste de mesurer et de récompenser. Il est apparu extrêmement compliqué de développer des mesures de la qualité de l'aide qui soient à la fois largement consensuelles et efficaces dans la pratique. Les pays de programme pourraient par exemple s'approprier les programmes d'aide en participant davantage à la conception des instruments de mesure.

37. Entre autres manières de mesurer la qualité de l'aide, il a été suggéré de suivre les directives de la Déclaration de Paris, c'est-à-dire de collecter des données sur

l'aide pour réaliser plusieurs mesures, par exemple en ce qui concerne la prédictibilité et la volatilité. Il a également été proposé d'évaluer les étapes que doivent franchir les pays de programme pour avoir accès à l'aide, à partir des travaux de Hernando de Soto sur le nombre d'étapes par lesquelles une entreprise doit passer dans un pays donné pour obtenir une licence. Une approche plus subjective consisterait à étudier la façon dont les gouvernements perçoivent les actions des donateurs en termes de politiques et de procédures.

38. On a remarqué cependant que la définition de la qualité de l'aide par des formules avait ses limites. Un bon organisme d'aide ne suivait pas nécessairement une formule donnée, mais employait des personnes compétentes, aptes à prendre des décisions en fonction des circonstances dans les pays considérés.

39. En ce qui concerne l'interprétation des données du processus de Paris, il a été mentionné que les donateurs et les pays de programme ne s'accordaient pas sur la part de l'aide qui devait revenir au budget. En outre, les réponses des donateurs étaient très différentes en fonction des pays, ce qui prouvait bien qu'il était difficile de concrétiser les grandes idées sur la qualité de l'aide et de parvenir à un consensus sur les mesures à prendre. D'un autre côté, cela montrait également que la Déclaration de Paris avait engagé un processus salutaire par lequel donateurs et bénéficiaires pouvaient parvenir à un accord sur des questions de base.

#### **D. Se passer de l'aide : besoin de politiques conséquentes et cohérentes**

40. Dans le contexte des appels en faveur de l'adoption d'approches intégrées dans les pays de programme, on a remarqué également que les donateurs devraient renforcer de plus en plus la collaboration nationale dans le domaine de la coopération pour le développement. Pour améliorer la cohérence des politiques, il convenait de renforcer le dialogue sur les secteurs environnemental, économique et financier. Une approche intégrée de la coopération pour le développement était d'autant plus indispensable que les acteurs nationaux dans les pays donateurs étaient souvent considérés comme une partie du défi pour assurer un financement stable et prévisible.

41. Il est également apparu nécessaire d'améliorer la cohérence des politiques des pays développés qui avaient une influence sur les pays de programme. On s'est demandé si le fait de baisser la conditionnalité tout en atteignant la cible<sup>3</sup> de 0,7 % aurait un impact positif si on ne modifiait pas les politiques commerciales pour intégrer les pays les moins avancés à l'économie mondiale. De même, la pratique des pays développés qui consistait à promouvoir d'un côté la coopération pour le développement, alors que de l'autre ils incitaient la main d'œuvre qualifiée à quitter les pays en développement, est apparue comme incohérente, et on a pu se demander qui aidait qui en réalité.

42. On a suggéré que la communauté internationale n'en reste pas au débat sur la cohérence des politiques des donateurs et qu'elle se penche sur les moyens de planifier des stratégies de sortie de façon responsable. Ceci n'impliquait pas que l'aide cesse d'exister, mais qu'en son lieu et place on reporte l'attention sur la consolidation de la confiance en soi dans les pays de programme. Étant donné que

<sup>3</sup> 0,7 % du revenu national brut en guise d'aide publique au développement.

l'aide se substituait aux ressources nationales, il fallait s'en servir pour mener des activités permettant de générer davantage de ressources. Pour créer des recettes, il fallait notamment renforcer le commerce, les systèmes locaux de taxation et l'accès aux capitaux privés en vue d'investissements à long terme. Néanmoins, l'expérience montrait que certains donateurs n'acceptaient pas l'idée de financer des activités liées au commerce.

43. L'efficacité des stratégies effectives de sortie a été surtout pensée en termes de cohérence. On s'est demandé comment les pays de programme pouvaient développer des sources de revenu afin de ne plus dépendre de l'aide si on leur demandait de dépendre largement du commerce et des investissements étrangers directs tout en les encourageant à se passer de toutes sortes de recettes commerciales tirées des droits de douane et de revenus générés par les investissements sous forme de taxation des entreprises étrangères. Dans l'un des exemples, on a souligné le contraste entre des pays ayant négocié avec succès des contrats avec des multinationales, qui ont vu augmenter leurs recettes budgétaires, et des pays qui veulent avoir recours à ce procédé mais qui se retrouvent dans des situations dans lesquelles aucune grande multinationale n'est taxée.

44. Tout en débattant des stratégies de sortie, on s'est demandée si la coopération internationale pour le développement était à présent guidée par un système d'incitations. On s'est demandé s'il y avait à l'heure actuelle des incitations récompensant les pays de programme qui n'étaient plus dépendants de l'aide, ou les organisations d'aide qui avaient réussi à se rendre inutiles.

## **V. Conditionnalité**

### **A. Les mots sont importants, et la conditionnalité?**

45. On a vu dans la conditionnalité une tentative d'ingérence dans les affaires intérieures de l'État qui va à l'encontre de l'idée communément acceptée que les stratégies de développement nécessitent à la fois acceptation interne et appropriation. La tendance d'une conditionnalité sans contraintes se substituant à la planification et aux politiques nationales dans les pays de programme est considérée comme l'un des échecs majeurs de la coopération internationale pour le développement, sapant le développement de capacités nationales. Après avoir insisté sur l'importance de l'appropriation nationale, on a fait observer que les donateurs étrangers ne savaient pas nécessairement mieux que les gouvernements des pays de programme ce qui devait être fait pour favoriser la croissance économique, réduire la pauvreté, et assurer le développement durable. En particulier, on a remarqué qu'exploiter l'aide pour acheter des réformes de la part de gouvernements récalcitrants ne marchait jamais.

46. Les tentatives menées régulièrement par les donateurs pour donner un nouveau sens à la conditionnalité avaient toutes échoué jusqu'à présent. La permanence de la conditionnalité stigmatisait l'incapacité de la coopération internationale pour le développement à obtenir des résultats durables. Considéré comme un concept grégaire largement empreint de connotations négatives, la conditionnalité entraînait inexorablement la déresponsabilisation des pays de programme. Le partenariat entre donateurs et pays de programme devrait au contraire reposer sur des bases solides et des valeurs partagées, avec des incitations en vue de l'obtention de résultats.

47. Si les limites de la conditionnalité ont été largement reconnues, on a souligné que une petite dose de conditionnalité pouvait marcher si les conditions étaient définies par les pays de programme eux-mêmes. Plutôt que de contraindre, la conditionnalité devrait renforcer la politique intérieure et la prise de décision dans le but de renforcer les efforts de développement naissants ou existants. À cet égard, les indicateurs et les cibles devaient être tirés des programmes de développement nationaux, selon une approche moins invasive qui rendrait la lecture des résultats plus aisée. La notion de conditionnalité a donc été considérée comme viable si toutefois les conditions et les objectifs fixés émanaient des stratégies nationales de développement.

## **B. Difficultés conceptuelles et pratiques**

48. Tous se sont accordés à dire que la conditionnalité telle qu'appliquée à l'heure actuelle ne marchait pas. Ce système n'avait pas permis d'influencer les politiques des pays de programme, ou alors en les perturbant fortement. La plupart du temps, la conditionnalité était considérée comme coupable d'avoir limité les impacts positifs de l'aide dans les pays de programme.

49. On a également considéré que l'influence des institutions financières internationales était exagérée. Elles ne méritaient pas tout le crédit qu'elles s'accordaient pour les opérations réussies, ni toutes les remontrances qu'on leur adressait en cas d'échec. Leur manque de pouvoir tenait notamment à la pression interne qui les poussait à continuer à accorder des prêts et décaisser des fonds sans tenir compte des résultats.

50. Si l'assujettissement de la distribution de fonds à certaines conditions pouvait dans certains cas rendre l'aide plus efficace, les erreurs d'application avaient régulièrement eu l'effet inverse, mettant largement en évidence le fait que le principe d'une conditionnalité a priori basée sur les politiques ne fonctionnait pas. Cependant, la solution n'est pas forcément de se focaliser sur une conditionnalité fondée sur le résultat final et non sur les politiques. Si certains participants étaient en faveur d'une conditionnalité fondée sur les résultats, d'autres exprimaient leur inquiétude quant à l'inclusion d'indicateurs non contrôlés par le pouvoir exécutif et difficiles à suivre, avec des délais d'exécution extraordinairement longs.

51. D'un point de vue conceptuel, il est apparu difficile d'évaluer les résultats d'un pays donné par rapport aux objectifs du Millénaire pour le développement à cause de l'inextricable tissu des conflits d'intérêt, de la disparité des aspirations politiques, et de l'existence de forces économiques opposées dans toute société. Puisque atteindre les objectifs ne pouvait être attribué à aucun ensemble spécifique d'actions au niveau des pays, il était difficile d'appliquer la conditionnalité en se fondant sur les résultats obtenus. Les gouvernements qui avaient néanmoins des responsabilités, de même qu'un rôle clé à jouer à cet égard, n'en étaient pas moins dépendants des actions des autres parties prenantes comme les citoyens, les commerces et la communauté internationale.

52. On ne donnait pas toujours toute l'importance qu'il méritait au contexte politique dans les pays de programme lors de la conception des conditionnalités, et les indicateurs ignoraient parfois ces réalités. Par exemple, il n'était pas toujours réaliste d'inclure des indicateurs requérant la coopération d'une opposition active dans les pays où le gouvernement était en minorité. En exigeant cette coopération et

en dictant aux gouvernements certaines de leurs actions, les donateurs pouvaient inciter l'opposition, par effet pervers, à ne pas coopérer, puisque les gouvernements « au pouvoir » pouvaient se trouver paralysés par leur partenariat avec le donateur.

53. Bien que la conditionnalité ait figuré à l'ordre du jour depuis des décennies, il n'en demeure pas moins un dilemme de base en ce qui concerne l'interprétation des implications du concept : si les résultats escomptés ne sont pas atteints, doit-on augmenter ou diminuer le montant de l'aide? D'un côté, de mauvais résultats pourraient indiquer qu'il y a des problèmes et qu'il faut davantage d'assistance; mais de l'autre, de bons résultats signifiaient peut-être que l'aide était fournie à bon escient, et qu'il serait bon de l'accroître. Ce dilemme était encore rendu plus compliqué par la difficulté qu'il y avait à attribuer les bons résultats à un type d'assistance ou d'intervention particulier.

### **C. Conditionnalité déguisée**

54. On a fait observer que le concept de conditionnalité était parfois appliqué de manière plus subtile. En ce qui concerne le financement par exemple, les priorités et les critères des donateurs pouvaient n'apparaître évidents qu'au cours des évaluations des pays de programme ou les financements pouvaient être subordonnés au renoncement à certains projets ou initiatives. L'argument généralement avancé était que cela détournerait l'attention des priorités du projet en question.

55. Le partenariat entre les pays de programme et les donateurs pouvaient également être sujet à un « glissement de conditionnalité », les conditions s'accumulant au fil du temps. Par exemple, des événements inattendus pouvaient donner jour à de nouvelles conditions en vue d'améliorer les résultats. Les donateurs étaient fortement encouragés à éviter ces pratiques. Ainsi, dans le cas des donateurs offrant une coopération dans le domaine de la protection environnementale, les étapes fixées en rapport à un programme donné étaient parfois posées comme conditions dans d'autres contextes, par exemple dans le cadre de négociations commerciales. Les questions environnementales étaient d'ailleurs plus en plus liées aux affaires et débattues dans ce cadre.

56. Autre situation fâcheuse pour les pays de programme, les donateurs exigeaient que les ressources nationales soient dépensées pour des initiatives qui ne correspondaient pas toujours aux priorités de développement nationales, ce qui minait le principe de l'appropriation nationale et entravait l'utilisation efficace des ressources nationales, particulièrement celles réservées aux investissements dans l'infrastructure.

### **D. Jeter le bébé avec l'eau du bain?**

57. Sur fond d'appels pour qu'il soit mis fin à la conditionnalité, quelques participants ont estimé qu'il ne fallait pas complètement supprimer cette notion, particulièrement en ce qui concerne l'état de droit, la gouvernance et les droits de l'homme, car ces questions interdisciplinaires faisaient partie intégrante du programme convenu sur le plan international. Si on ne respecte pas les règles minima dans ces domaines, la coopération pour le développement ne fera vraisemblablement pas son chemin. On a également remarqué que la conditionnalité ayant trait à la gouvernance était souvent utilisée par les donateurs, laissant libre

cours à leurs ambitions, pour poser un grand nombre de conditions aussi détaillées qu'intrusives visant la gestion financière publique, l'approvisionnement et dans certains cas, des secteurs encore plus étendus. Ce point est apparu comme particulièrement significatif de la divergence entre les donateurs de l'OCDE/CAD et les partenaires de la coopération Sud-Sud.

58. S'il était indéniable que les pays de programme préféraient souvent l'aide au développement en provenance du Sud, il fallait aussi reconnaître que comme tous les autres pays du monde, ils se préoccupaient d'intérêts politiques. Puisque les donateurs du CAD fournissaient de plus en plus souvent l'aide au développement sous forme d'aide budgétaire, les pays de programme avaient maintenant davantage de possibilités de diriger les financements, en particulier si les donateurs de l'OCDE/CAD s'impliquaient moins dans tous les aspects du processus budgétaire.

59. Tandis que par le passé les donateurs du CAD jouissaient d'un quasi-monopole, les pays en développement avaient maintenant la possibilité de choisir parmi des sources multiples de financement, y compris des économies émergentes ayant fait leurs preuves avec une croissance économique encourageante et dont les expériences de développement pouvaient être très intéressantes et servir de modèle à d'autres pays en développement. Ce nouveau contexte offrait aux donateurs de l'OCDE/CAD l'occasion de se recentrer et de mettre à jour leurs approches pour renforcer leurs partenariats avec les pays de programme.

60. L'idée que les donateurs des pays du Nord et les contributeurs à l'appui technique et financier du Sud axaient leurs efforts sur des points complètement distincts, comme l'infrastructure et la gouvernance, était contrecarrée par l'argument selon lequel les progrès dans ces domaines étaient étroitement interdépendants. Par exemple, une infrastructure efficace de développement dépendait du système de gouvernance car la passation de contrats était une partie importante de l'infrastructure du développement.

61. On a remarqué qu'alors que quelques pays en développement étaient boudés à cause d'une approche d'ensemble des questions de l'aide, du commerce et de l'investissement, les donateurs de l'OCDE/CAD insistaient sur la conditionnalité de l'aide dans des circonstances semblables, par exemple dans le contexte de négociations de traités bilatéraux d'investissement et de concessions commerciales. Les plus petits donateurs étaient toutefois moins enclins à insister sur la conditionnalité et la diminution de l'importance de l'aide au développement pourrait en fin de compte amener les donateurs à ne pas insister autant sur la conditionnalité dans la coopération pour le développement.

62. L'élimination de la conditionnalité dans les groupes multidonateurs d'appui budgétaire serait difficile si les donateurs les plus importants n'en prenaient pas l'initiative. Aussi longtemps que les institutions financières internationales insisteraient sur la conditionnalité, les donateurs qui tenteraient de se retrancher derrière des relations non réciproques avec les pays de programme, devraient faire face à de sérieux défis. Ceci pourrait même signifier que les pays en développement qui espéraient se joindre aux groupes multidonateurs risquaient de se retrouver dans une situation où ils auraient à demander la conditionnalité pour faire partie de tels arrangements.

## **E. Responsabilité mutuelle et contrats de développement**

63. La conditionnalité a été stigmatisée comme un mécanisme de responsabilité à sens unique dont le rôle principal était de priver de leurs droits les pays de programme. Dans le cadre de cet arrangement imparfait, les donateurs ont été critiqués pour rajouter des demandes de responsabilité spécifiques exacerbant ainsi une relation déjà bancal. Promouvoir la responsabilité mutuelle n'était que de la poudre aux yeux s'il s'agissait de maintenir la conditionnalité sans que les pays de programme puissent véritablement examiner les résultats des donateurs.

64. On a également souligné la tendance à mettre l'accent sur le processus plutôt que sur les résultats en matière de responsabilité mutuelle, c'est-à-dire sur la manière dont les choses étaient faites plutôt que sur ce qui était fait. C'était avant tout devant les parlements et les secteurs publics que les donateurs et les gouvernements des pays de programme devaient être responsables en ce qui concerne la façon dont l'argent avait été dépensé. Il a également été signalé que le renforcement prévu de l'aide au développement aurait probablement pour effet bien intensifier l'examen public minutieux et le débat sur l'efficacité de l'aide dans les pays donateurs.

65. Pour en finir avec les perceptions conventionnelles de la conditionnalité, on a suggéré que cette notion devrait plutôt être interprétée comme un contrat de développement évolutif à partir d'un dialogue ouvert et sincère sur les priorités de développement. Ce processus devrait être piloté par les pays de programme après l'identification des priorités nationales avec l'appui de la communauté internationale. Un accord clair entre les pays de programme et les donateurs sur les objectifs et les résultats escomptés renforcerait la prévisibilité des projets, non seulement en ce qui concerne les flux financiers, mais aussi en termes de comportement.

66. Loin d'être la panacée, les contrats de développement étaient remis en question à plus d'un titre. On a pu se demander s'il serait compris et accepté qu'un pays de programme décide de mettre fin à un contrat, en particulier si à un moment donné il apparaissait qu'il ne donnerait pas les résultats qui l'avaient justifié au niveau national.

67. Quand bien même un contrat de développement impliquerait une responsabilité mutuelle, les sanctions en cas de manquement étaient inégales. Les donateurs disposaient de toute une batterie de sanctions si un pays de programme ne respectait pas ses obligations, mais les pays de programme eux n'avaient guère de moyens d'imposer des sanctions à des donateurs s'ils n'obtenaient pas de résultats. Outre ce manque de réciprocité, on pouvait se demander si un système de sanctions serait à même de remettre le processus de partenariat sur les rails.

## **VI. Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire pour le développement**

### **A. Tendances dans la coopération Sud-Sud**

68. Inaugurant le débat sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour le développement, M. Supachai Panitchpakdi, Secrétaire général de la

CNUCED, a souligné qu'en tant qu'élément du système économique mondial, la coopération Sud-Sud était intrinsèquement liée aux autres instruments de la coopération internationale. Plusieurs tendances clé ont été soulignées :

69. Le commerce Sud-Sud a augmenté relativement plus vite que le commerce au niveau mondial. Le volume actuel des échanges Sud-Sud est de 43 % environ du commerce mondial, et devrait atteindre les 50 % au cours des années à venir.

70. Les flux d'investissements directs étrangers vont généralement des économies avancées vers les économies pauvres, mais les récentes tendances révèlent une augmentation des flux en provenance du Sud, principalement vers d'autres pays en développement. Sur les quelque 1 400 milliards de dollars d'investissements directs étrangers au niveau mondial, environ 130 milliards concernent les pays en développement.

71. Au moins 29 % des prêts préférentiels concernent à l'heure actuelle les pays en développement, et sont soumis à une conditionnalité très limitée. On a fait observer qu'il faudrait examiner le type de contributions et le cadre qui permettraient de proposer des financements plus adaptés aux pays en développement.

72. Les contrats commerciaux régionaux prolifèrent en Asie et en Afrique, mais ces instruments ne sont pas toujours structurés de façon à ce que les économies y prenant part puissent en tirer tous les avantages possibles. En ce qui concerne la coopération et l'intégration régionales, il est apparu souhaitable que ces efforts ne soient pas limités aux négociations d'accès au marché.

73. Dans le contexte plus large du système économique mondial, le Secrétaire général de la CNUCED a attiré l'attention sur l'émergence d'économies en développement solides, qui avaient permis à certains marchés d'échapper au marasme financier actuel. À cet égard, le rôle grandissant des fonds souverains a été souligné, de même que les effets pervers des appels en faveur de mesures protectionnistes dans les pays développés.

74. On a évoqué le fait que malgré leur succès, les négociations commerciales de Doha avaient donné peu de résultats concrets. Toutefois, le Programme de Doha pour le développement avait permis d'élargir la coopération Sud-Sud au-delà des domaines du commerce, de l'investissement et de l'aide, pour y inclure également les négociations commerciales. L'expérience montrait que de plus en plus, les pays en développement adoptaient une position commune pour certaines négociations afin de pouvoir faire davantage entendre leur voix dans le contexte de la réforme du commerce agricole.

75. L'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, conclu dans le cadre des négociations de Doha, a élargi les possibilités de coopération Sud-Sud dans les domaines du commerce et de l'aide, particulièrement en particulier pour ce qui est de la santé publique, y compris les traitements médicamenteux du paludisme, de la tuberculose et du VIH/sida. Des dérogations à certaines règles de propriété intellectuelle avaient facilité l'accès des pays pauvres aux traitements de base et aux médicaments génériques, produits maintenant dans les pays en développement.

76. On a également attiré l'attention sur les débats relatifs aux biens publics régionaux et mondiaux, y compris des questions comme les changements climatiques, la gestion des ressources en eau, les transports, la normalisation et la

stabilité financière. Le débat au niveau Sud-Sud serait crucial dans ces domaines pour trouver des solutions et des accords au niveau mondial.

77. Les transferts de technologie sont apparus comme une question clé sur laquelle les pays en développement souhaiteraient insister dans le cadre des débats mondiaux sur les changements climatiques. Sans transfert de technologie, les pays en développement ne pourraient pas réellement participer aux débats sur les changements climatiques; et sans coopération triangulaire, aucun réel transfert de technologie n'aurait lieu.

78. Il a été jugé crucial d'accomplir des progrès dans le troisième cycle de négociations sur le soi-disant Système global de préférences commerciales pour poursuivre la coopération Sud-Sud. Conçu comme un cadre d'échange de préférences commerciales entre pays en développement afin de promouvoir le commerce entre eux, ce Système n'avait pour l'instant donné aucun résultat. Les pays en développement ont donc été invités à s'engager ensemble dans ce domaine de manière constructive.

79. En ce qui concerne l'aide financière pour le financement du commerce, l'accent devrait être mis sur les règles commerciales et l'accès aux marchés pour renforcer la coopération Sud-Sud. On a remarqué qu'il était parfois plus facile d'obtenir des financements pour des échanges Nord-Sud plutôt que pour des échanges Sud-Sud. Il a donc été suggéré que les pays en développement identifient des mesures qui permettraient de garantir un financement adéquat, particulièrement en cas de coupes sombres dans le financement du commerce Sud-Sud.

80. Il a été généralement admis que le manque d'appui financier portait entrave à la coopération Sud-Sud, et les pays développés ont été priés de respecter les engagements qu'ils avaient pris en ce qui concerne l'aide publique au développement, de réduire la dette des pays pauvres et d'appuyer davantage la coopération triangulaire tout en en finissant avec le protectionnisme commercial.

## **B. Évaluation des avantages de la coopération Sud-Sud**

81. On a estimé que la coopération économique Sud-Sud était encore limitée, et que c'étaient surtout de grands pays émergents qui menaient le processus alors qu'un certain nombre de pays ne bénéficiaient pas de telles possibilités. On s'est également demandé si les mécanismes du marché pouvaient favoriser une répartition plus équitable en ce qui concerne la participation des pays en développement au processus. Outre le point de vue géographique, les activités Sud-Sud sont souvent limitées à certains secteurs, une part significative des activités étant concentrée dans les industries extractives. Les pays ont été encouragés à élargir l'objectif de ces activités pour faire davantage le lien avec les dotations nationales des pays en développement participant à la coopération économique Sud-Sud.

82. Comme les investissements dans les industries extractives augmentent rapidement, en particulier en ce qui concerne les transnationales menant des activités dans les secteurs miniers et énergétiques, il est fondamental d'améliorer la coopération entre les pays hôtes et les pays investisseurs. Il faut que les recettes soient transparentes pour que ces investissements soient efficaces et que les communautés locales en tirent profit. C'est pourquoi l'Initiative de transparence des

industries extractives a été encouragée, bien que peu de pays et de transnationales y aient adhéré.

83. La montée des prix du pétrole a eu pour résultat une grande accumulation des profits dans quelques pays. Néanmoins, la richesse transférée des pays importateurs de pétrole vers les parties du monde touchant des revenus de l'exportation du pétrole ne se fait pas toujours dans le sens Nord-Sud. La plupart du temps, la transaction a lieu des pays pauvres importateurs de pétrole vers d'autres pays en développement, y compris des pays à revenu intermédiaire.

### **C. Avantages comparatifs**

84. Lors du débat général, il a été souligné que la coopération pour le développement Sud-Sud jouait un rôle de plus en plus important en complément de la traditionnelle coopération Nord-Sud. Bien que cette forme de coopération soit encore limitée, le déclin relatif de la coopération Nord-Sud en rendait l'expansion encore plus spectaculaire.

85. Les pays en développement soulignent souvent l'efficacité de la coopération Sud-Sud, en plein développement. Les acteurs de la traditionnelle coopération pour le développement Nord-Sud feraient bien d'en reprendre certains des principes. On a pu également se demander si l'impasse des négociations commerciales de Doha avait contribué au développement de la coopération Sud-Sud au cours des dernières années.

86. Il a été signalé que les pays en développement avaient souvent des points de vue identiques sur les stratégies et priorités nationales de développement quand ils se voyaient confrontés aux mêmes problèmes. C'était là un des éléments clés de la coopération Sud-Sud. Par ailleurs, désigner les pays développés comme des points de référence ne faisait que montrer l'énormité des défis auxquels se voyaient confrontés les pays en développement, tandis que la coopération Sud-Sud témoignait du fait que le processus de développement des capacités était bien engagé.

### **D. Une approche au cas par cas**

87. La coopération Sud-Sud se limite dans certains cas à la coopération technique, aux bourses d'études et à la formation, alors que dans d'autres elle comprend l'aide financière, l'investissement public commun et l'assistance humanitaire. Certains pays en développement ont choisi de consolider la gestion de la coopération Sud-Sud par l'intermédiaire d'une entité séparée, alors que d'autres préfèrent une approche plus décentralisée, avec différents centres de liaison, en fonction de l'aide apportée.

88. En bout de chaîne, la situation est variable, car il n'existe pas toujours d'organismes centraux responsables de la coordination et de la gestion de l'aide technique et financière dans les pays en développement. Face à cette situation, il a été jugé important d'impliquer les entités locales compétentes, selon une approche au cas par cas. Les fournisseurs d'appui du Sud acquéraient de leur côté une précieuse expérience et amélioreraient leurs compétences professionnelles et capacités institutionnelles en coopérant avec d'autres pays en développement.

89. Tous se sont accordés à dire qu'il ne fallait pas voir la coopération Sud-Sud à travers le prisme Nord-Sud, en employant des termes tels que « donateurs » et « bénéficiaires », le cadre et la taxonomie en vigueur traduisant une relation fondée sur la conditionnalité. La notion de « donateurs émergents » est apparue mal adaptée pour un certain nombre de pays en développement. Si on devait employer ce terme, ce devrait être pour désigner des donateurs de l'OCDE non membres du CAD. En outre, il conviendrait d'appliquer le terme de « donateur » bilatéral uniquement aux pays développés.

## **E. Défis actuels**

90. Malgré des progrès significatifs, des obstacles continuaient d'entraver l'expansion de la coopération pour le développement Sud-Sud, en particulier dans les pays privés à la fois de politiques nationales de développement économique bien définies et de structures d'aide institutionnelle efficaces. On manquait aussi d'information sur les succès de la coopération pour le développement Sud-Sud, de données fiables sur les projets et les flux financiers et d'une méthodologie harmonisée pour s'assurer que les contributions « en nature » en faveur des projets de coopération technique Sud-Sud étaient bien documentées en termes financiers.

91. Le manque de mesures incitant les pays en développement à favoriser la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour le développement était un autre problème, notamment parce que la coopération Nord-Sud était souvent plus facile et présentait des avantages plus directs. Remédier aux insuffisances du secteur public dans les pays en développement pouvait permettre d'accélérer la coopération Sud-Sud. Le manque de données et d'informations, particulièrement en ce qui concerne les ressources, les produits et les possibilités d'investissement, entravait également le développement de la coopération Sud-Sud.

92. On a également remarqué que le soutien de la communauté internationale envers la coopération Sud-Sud faisait parfois défaut, en particulier au niveau opérationnel. Les acteurs nationaux pouvaient par exemple avoir beaucoup de mal à travailler avec des partenaires de la région ou du Sud, car leurs connaissances se limitaient souvent à un contexte local particulier. Les organisations d'aide régionales et internationales ont été invitées à appuyer davantage ce processus, en particulier en rendant plus visibles les mécanismes mettant en relation les pays en développement et les acteurs régionaux ou internationaux.

93. Les organismes des Nations Unies ont été invités à appuyer davantage la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour le développement, et notamment à :

a) Mener des évaluations sur l'impact et la durabilité des initiatives de la coopération pour le développement Sud-Sud;

b) Établir des mécanismes pour encadrer la participation croissante des organisations non gouvernementales et des commerces aux projets de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire pour le développement;

c) Améliorer la gestion de la coopération pour le développement Sud-Sud grâce à des dispositifs de contrôle de la qualité adaptés et à la formulation de lignes directrices internationales en ce qui concerne la diffusion de l'information sur les projets et leurs résultats;

d) Harmoniser et suivre les procédures d'échange d'information au niveau international sur la coopération pour le développement Sud-Sud.

## F. Modalités possibles de coordination

94. La coopération pour le développement Sud-Sud a été particulièrement bien reçue, car elle respecte les différentes visions des acteurs du développement. On a toutefois souligné que cette approche pouvait décourager un dialogue plus coordonné entre pays en développement sur des stratégies communes. De plus, étant donné que certaines modalités de la coopération pour le développement Sud-Sud couvraient les mêmes sujets, zones géographiques ou populations, il pouvait être possible d'harmoniser les différents concepts et perspectives pour maximiser l'impact de cette forme de coopération.

95. On a fait remarquer que certains pays en développement pouvaient avoir des réticences à prendre part à des cadres internationaux comme la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, car cela pouvait être en conflit avec d'autres engagements, en vigueur ou potentiels, dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Les fournisseurs d'appui du Sud, d'un autre côté, ont été félicités pour le rôle plus actif qu'ils jouaient dans le dialogue international sur les questions de la coopération pour le développement. Ils ont également été encouragés à contribuer aux débats sur la structure de l'aide, en particulier pour dire si les processus actuels étaient trop complexes et exigeants.

96. Avec le développement de la coopération Sud-Sud, important complément au traditionnel cadre Nord-Sud, et la coopération d'un nombre de plus en plus important de pays en développement, il était vital d'identifier un mécanisme approprié et pratique pour encourager ce type d'approche et coordonner les efforts de manière plus structurée. Le Forum pour la coopération en matière de développement serait l'occasion de faire avancer le dialogue entre les pays en développement prenant part à la coopération pour le développement. On pourrait en un premier temps mettre l'accent sur l'échange d'expériences, ce qui serait un point de départ pour se mettre d'accord sur un mécanisme favorisant l'adoption d'une approche plus coordonnée de la coopération pour le développement Sud-Sud.

97. On a souligné que les efforts pour promouvoir la coopération pour le développement Sud-Sud devaient être déployés dans le cadre fixé lors des Sommets du Sud du Groupe des 77 et de la Chine à la Havane (2000) et à Doha (2005). L'attention a aussi été appelée sur le rôle en matière de coordination du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud de l'Assemblée générale des Nations Unies et de la suite qui sera donnée au Plan d'action de Buenos Aires en 2009.

## VII. Principaux messages d'orientation générale

98. Les principaux messages d'orientation générale tirés des débats du Colloque de haut niveau du Caire sont les suivants:

a) Pour améliorer la cohérence et l'efficacité de la structure de l'aide, il faudra réformer les institutions chargées de la distribution de l'aide et le système de gouvernance internationale et financière;

b) L'appropriation nationale ne se fera pas sans des capacités nationales adéquates. Mais il existe pour l'instant peu d'incitations pour obtenir des donateurs individuels qu'ils n'en restent pas à la coordination de la coopération technique;

c) Les conditionnalités manquent régulièrement leur but, soit en n'ayant pas d'influence sur les politiques, soit en les influençant, mais d'une manière perturbatrice. Elles ont miné le développement des capacités nationales de planification et d'orientation politique dans les pays de programme;

d) Le recours à une conditionnalité fondée sur les résultats a permis de mettre davantage l'accent sur la réalisation des objectifs de développement et d'améliorer le dialogue politique entre donateurs et pays de programme; mais on s'est heurté à des difficultés d'ordre méthodologique pour évaluer son impact;

e) Il sera difficile d'éliminer la conditionnalité dans les groupes multidonateurs d'appui budgétaire si ce ne sont pas les donateurs les plus importants qui en prennent l'initiative. Aussi longtemps que ceux-ci insisteront sur le maintien de la conditionnalité, les donateurs qui tenteront de passer à des relations non-réciproques avec les pays de programme auront beaucoup de mal à le faire;

f) Les processus de responsabilité mutuelle sont trop souvent animés par des donateurs, sans véritable appui de la part des programmes de pays et des dirigeants. C'est avant aux parlements et aux secteurs publics que les donateurs et les gouvernements des pays de programme doivent rendre des comptes;

g) Les pays de programme doivent s'approprier davantage le programme relatif à la qualité de l'aide en dirigeant la conception des instruments d'évaluation et de mesure;

h) Les pays donateurs doivent formuler des politiques cohérentes dans des domaines tels le développement, le commerce et les investissements, ainsi que pour l'ensemble des portefeuilles ministériels, pour mieux aider les pays de programme à ne plus être dépendants de l'aide;

i) Le développement de la coopération pour le développement Sud-Sud est significatif, et son efficacité indéniable. Il serait donc bon que les acteurs de la coopération pour le développement Nord-Sud en reprennent certains des principes;

j) Avec le développement de la coopération des pays en développement, il est vital d'identifier un ou plusieurs mécanismes pratiques et adéquats pour encourager ce type d'approche et coordonner les efforts de manière plus structurée.

## **VIII. La voie de l'avenir : faire participer les parties prenantes**

99. Dernière grande manifestation préparatoire en vue du Forum pour la coopération en matière de développement de 2008, une manifestation multipartites se tiendra en collaboration avec le Gouvernement italien. L'objectif du Forum des parties prenantes de Rome sera d'amener les représentants des parlements, des pouvoirs publics locaux ou encore de la société civile à participer à un dialogue ouvert et complet sur des questions concrètes en rapport avec la coopération pour le développement dans leurs domaines de compétence respectifs.